

PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT EN ART MURAL DE MONTRÉAL-NORD

Les projets d'aménagement urbain réalisés au cours des dernières années traduisent une vision audacieuse inscrite dans le Plan stratégique *Oser ensemble Montréal-Nord*. L'arrondissement de Montréal-Nord confirme ainsi son engagement à offrir aux citoyens un milieu de vie de qualité notamment par l'intégration de la culture dans les espaces publics et dans le paysage urbain, et encourage en ce sens les projets d'art mural.

Nous souhaitons motiver la citoyenneté culturelle des Nord-Montréalaises et Nord-Montréalais et des organismes communautaires et publics par des propositions artistiques issues du milieu.

Réalisation d'un projet en art mural à Montréal-Nord

L'arrondissement lance le Programme d'accompagnement en art mural de Montréal-Nord, lié à la réalisation de murales artistiques sur le territoire afin de soutenir les artistes ou organismes qui souhaitent déposer un projet au Programme d'art mural de la Ville de Montréal (PAM).

Programme d'accompagnement en art mural de Montréal-Nord

Objectifs:

- Motiver la citoyenneté culturelle des organismes communautaires et publics par des propositions artistiques issues du milieu
- Valider l'éligibilité d'un projet en vue du dépôt au Programme d'art mural de la Ville de Montréal (PAM)
- Soutenir les étapes clés du développement du projet dans sa globalité en vue du dépôt au PAM.

Admissibilité :

- Les projets doivent être présentés par des organisations artistiques, communautaires ou institutionnelles établies à Montréal-Nord.
- Des collectifs artistiques professionnels extérieurs à l'arrondissement sont aussi acceptés à condition de s'adjoindre une organisation locale.
- Les projets développés devront répondre aux critères et aux exigences du PAM.

- Les projets doivent être conformes aux exigences du cadre réglementaire de l'arrondissement en lien avec la réalisation de murales artistiques.
- Le formulaire Art mural - MN-01-2021 doit être déposé et accompagné d'une lettre de présentation.
- Les dossiers incomplets ou non conformes seront refusés par le comité

Date limite de dépôt de projet à l'arrondissement : 22 février 2021

Programme d'art mural de la Ville de Montréal (PAM)

Le Programme d'art mural de la Ville de Montréal est un programme de soutien financier qui vise principalement à embellir l'espace public montréalais par la réalisation de murales extérieures visibles, créatives et liées à leur contexte. Il comporte trois volets, correspondant chacun à une démarche et à des critères d'appréciation différents.

Les projets doivent être déposés au plus tard le 12 mars 2021, à midi.

Vous êtes invités à prendre connaissance du Programme d'art mural à l'adresse suivante : <http://ville.montreal.qc.ca/murales>

Comité de sélection

Le Comité d'art mural de Montréal-Nord a été mis sur pied afin de sélectionner les projets qui pourront être soumis au Programme d'art mural de la Ville de Montréal (PAM).

Rôle du comité

Le Comité d'art mural de Montréal-Nord évalue les projets soumis au PAM et les recommande. Si la subvention est obtenue, le comité assure un suivi du projet jusqu'à sa réalisation. Les projets devront être présentés au Comité d'art mural de Montréal-Nord qui les évaluera et donnera son approbation si les critères sont respectés. Ce dernier se réserve le droit d'exiger tout autre document ou information nécessaire à une bonne analyse et à une bonne compréhension du projet déposé.

Composition du comité

- Un élu de l'arrondissement
- Un professionnel de la Division des communications
- Un professionnel de la DAUSE
- Un professionnel de la Division Culture et événements
- Un expert du milieu des arts et de la culture

Critères d'évaluation des projets accompagnés par l'arrondissement et destinés au PAM

Ces critères ont été établis en tenant compte des impacts possibles dans le milieu nord-montréalais et de la valeur artistique du projet, en adéquation avec le Programme d'art mural de Montréal (PAM).

- Adéquation du projet avec la réalité du milieu : enjeux sociaux, diversité culturelle (30%)
- Mobilisation des citoyens, des entreprises et des organismes locaux (20%)
- Qualité du portfolio, de l'œuvre et de la démarche artistique proposée (20%)
- Visibilité, accessibilité et problématique du mur ou du secteur visé (15%)
- Faisabilité technique et financière du projet proposé (10%)
- Répartition équilibrée des projets sur le territoire nord-montréalais (5%)

Tous les projets doivent respecter l'intégralité du cadre réglementaire de l'arrondissement au sujet de la réalisation de murale artistique.

Tout projet d'art mural sur le territoire de l'arrondissement doit obtenir l'autorisation du Comité d'art mural de Montréal-Nord. **Sans autorisation formelle du Comité, aucune murale ne pourra être réalisée sur le territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord.**

Grandes étapes du Programme d'accompagnement

Échéancier 2021	Étapes d'un projet destiné au PAM
12 décembre 2020	Annonce du Programme d'art mural (PAM)
11 février 2021	Rencontre d'information (13 h à 14 h)
22 février 2021	Fin de dépôt des projets dans le cadre du Programme d'accompagnement d'art mural de Montréal-Nord
Semaine du 22 février 2021	Rencontre du Comité d'art mural
26 février 2021	Annonce des projets retenus
Du 1 ^{er} au 11 mars 2021	Période d'accompagnement

12 mars 2021 à midi	Date limite pour le dépôt des dossiers de candidature au PAM. Les projets incomplets ou reçus après la date limite ne seront pas acceptés.
Avril - mai 2021	Annonce des candidatures retenues par le PAM
Juin 2021	Analyse qualitative des œuvres par le Comité d'art mural de Montréal-Nord
Été 2021	Réalisation des projets *
Automne 2021	Remise des bilans et reddition de comptes

* Au terme de chaque projet, une inauguration, respectant le protocole de visibilité et les règles de la santé publique, doit être planifiée.

L'arrondissement invite toute personne, physique ou morale, à déposer un projet de murale dans le cadre de ce programme d'accompagnement.

Merci de contribuer à l'embellissement de Montréal-Nord !